FORMATION MONITEUR SPORTIF INITIATEUR EN RANDONNEE

FICHE SIGNALETIQUE

Prérequis d'entrée à la formation spécifique

- Attestation de réussite des cours généraux ADEPS du niveau Initiateur.
- Avoir réussi les tests probatoires organisés par l'UPMM.
- Être affilié à l'opérateur de formation comme membre stagiaire.
- Avoir réglé le minerval de la formation.

Durée de la formation

- Calendrier des Cours généraux, voir : www.sport-adeps.be
- Les tests probatoires précédant la formation ont lieu en dehors de la période comprise entre le 1er octobre et le 31 mars.
- Le cursus spécifique (y compris les évaluations, le stage de fin de formation, les délibérations et éventuelles secondes sessions) s'étale de janvier à novembre.
- Le stage pédagogique peut être réalisé la même année ou l'année suivant les cours spécifiques.
- Avant l'homologation du brevet de Monititeur Sportif Initiateur en Randonnée, être titulaire ou avoir réussi le brevet "1er soins en milieu sportif ", voir: www.sport-adeps.be pour tout renseignement.

Coût de la formation

Minerval

- Voir tarif sur le site www.upmm.be (à titre indicatif 800 € pour 2020).

Compris dans le montant.

- Les extraits de cartes IGN utiles nécessaires à la formation.
- Homologation des brevets auprès de l'Adeps.

Affiliation comme membre stagiaire à l'UPMM (70 €)

- Assurance RC valable pour les cours et également pour les stages pédagogiques
- Réduction de prix pour certaines activités (participation recyclage, formations continues, …)

Matériel personnel

- La boussole
- Les cartes IGN pour la randonnée et les cours spécifiques de mise en situation. (fournies par UPMM)
- 2 connecteurs à vis type HMS
- 1 sangle de 1.2 m ou 1.5 m - 22 kN minimum, tubulaire ou plate.
- Une corde de randonnée (diamètre minimum 8 mm ; longueur minimale 30 m).
- L'expression « équipement du randonneur » utilisée dans la formation comprend toujours un sac à dos opérationnel (y compris l'équipement pour un bivouac de fortune : poncho, sac étanche, couverture de survie...).

Cadre d'intervention

- Le moniteur Initiateur de randonnée est compétent pour conduire un groupe de personnes dans des randonnées sur des sentiers en terrain collinéen à l'exception des terrains nécessitant l'utilisation des techniques alpines (escalade, via ferrata, canyon) ou l'usage de la raquette à neige. Il atteste également de sa capacité à animer et de son aptitude à enseigner les connaissances et savoir-faire propres à l'activité du milieu.
- La pratique de toute discipline du ski est exclue.

Droits et prérogatives

- Son territoire d'action est limité à l'Europe géographique.
- Le Moniteur Sportif Initiateur est responsable du respect des lois ou règles locales en matière de protection de la nature, des lois et règlements en matière d'utilisation de l'équipement de protection individuelle et du respect des législations et règlements applicables à son activité.
- Il se conforme aux dispositions légales et réglementaires du pays dans lequel l'activité est pratiquée.

Ratio encadrement

- Le moniteur sportif Initiateur en randonnée est responsable du choix du nombre de personnes qu'il encadre, en accord avec la structure organisatrice le cas échéant, afin de conserver la maîtrise de la sécurité.

Compétences techniques

- En cas d'urgence ou d'imprévu, il est capable d'installer une main courante pour franchir un passage délicat ou dangereux et d'organiser un bivouac de fortune.
- Lors d'une randonnée de plusieurs jours, il devra quotidiennement dormir en hébergement gardé ou sous tente en zone autorisée.

Tests probatoires

Dossier

- Être âgé de 17 ans le jour de l'inscription aux tests probatoires.
- Être affilié à l'UPMM pour la pratique de la discipline et dans les conditions visées.
- Remplir le dossier d'inscription : www.upmm.be.
- Avoir réglé les frais de tests probatoires.

Expérience

Le candidat doit démontrer être un randonneur confirmé et actif depuis 2 ans au moins et le démontrer en complétant un palmarès sportif vian le formulaire d'inscription (voir §3.5.) comprenant distinctement au moins:

- 3 raids de randonnée avec hébergement en gîte, en refuge, en cabane ou sous tente
- 1 randonnée avec dénivelé positif supérieur à 1000 m
- 7 randonnées d'une journée

Test physique

- Un **parcours de randonnée sportive** avec points de contrôle, sur une distance équivalant à approximativement 20 km effort avec carte I.G.N., en terrain varié, avec une dénivelée positive de 400 m au moins, un équipement de randonneur dont un sac de 10 kg pour les hommes et 8 kg pour les femmes, non compris le ravitaillement, à un rythme soutenu et dans un temps maximum précisé au départ. La vitesse de référence, sur le plat, est de 4-5 km/h.
- Évaluation :
    - Vérification du poids du sac
    - Temps défini au départ
    - Respect du parcours imposé

Technique

- Un **parcours d'orientation**, avec points de contrôle (balises), sur une distance optimale d'environ 7 km effort sur carte I.G.N., en terrain varié, avec une dénivelée positive de 200 m au moins ; le temps maximum imparti sera précisé lors du départ. Le candidat doit disposer d'un équipement de randonneur dont un sac léger et les éléments de sécurité (vareuse fluo, GSM, …)
- Évaluation :
    - Vérification des balises
    - Temps défini au départ
    - Respect du parcours imposé

Validité

- La réussite du test probatoire est valide 3 ans.

Evaluation

- Satisfaire aux évaluations :
  - théoriques
  - pratiques
  - didactiques

Stage pédagogique

- Évaluation positive du stage pédagogique (en fin de formation) comprenant 40 heures d'encadrement en randonnée (5 journées) sous la supervision d'un Maître de stage.

Délibération (fin de cursus)

- Délibération sur l'ensemble des résultats du candidat :
  - théoriques
  - pratiques
  - didactiques
  - stage didactique

Formation continue/recyclages

- Conformément à la législation en vigueur (article 8 et 38 du Décret du 8 décembre 2006), les moniteurs encadrant des activités sportives sont tenus de s'inscrire dans une logique de formation continue en participant à une session de recyclage tous les 6 ans afin de réactualiser et d'uniformiser leur savoir et savoir-faire en regard des évolutions du métier.

CONTENU ET VOLUME HORAIRE DE LA FORMATION
(cours généraux et cours spécifiques)

Les supports de cours sont fournis via une plateforme électronique.

	Thématique 1		Thématique 2		Thématique 3		Thématique 4		Thématique 5	
	Cadre institutionnel & législatif		***Didactique & méthodologie***		***Facteurs déterminants de l'activité & de la performance***		***Aspects sécuritaires & préventifs***		***Ethique et déontologie***	
	Nbre Hr (Th et Prat)	Dénomination	Nbre Hr (Th et Prat)	Dénomination	Nbre Hr (Th et Prat)	Dénomination	Nbre Hr (Th et Prat)	Dénomination	Nbre Hr (Th et Prat)	Dénomination
cours généraux	1	Ma formation de cadre sportif	4	Apprentissage et contenus en fonction de l'âge	3	Un support à l'activité physique: la "machine humaine"	1	Une pratique en toute sécurité: la prévention	1	Règles de bonne conduite d'un cadre sportif
	1	Statut social et fiscal du moniteur sportif	3	Mon action avant, pendant et après "Ma séance"	1	Recommandations de base pour une bonne pratique physique	2	Une pratique en toute sécurité: les premiers soins (accidents "bénins")		
	1	Le paysage sportif: du pratiquant aux fédérations communautaires et nationales	2	Le Multimédia au service de l'apprentissage sportif	2	La motivation, l'apprentissage et le jeu				
cours spécifiques	1	Présentation de la formation	4	Conduite de groupe et animation	13	Environnement collinéen	4	Secourisme	1	Ethique et déontologie
	1	Responsabilité et assurances	37	Randonnée - cours spécifiques de mise en situation	4	Bivouac	1	Secours - organigramme décisionnel, les signaux, communication, héliportage	1	Développement durable
	1	Environnement organisationnel	2	Entretien individuel de fin de cours spécifiques	4	Patrimoine régional et habitat rural	3	Météorologie		
	4	Environnement législatif	40	Stage pédagogique	10	Géologie Géomorphologie	4	Sécurité et progression en terrain accidenté		
	2	AR divertissements actifs			4	Préparation d'une randonnée	38	Orientation, navigation		

UPMM a.s.b.l. agréée Union Professionnelle

Route de Waillet 14

6900 Marche-en-Famenne

formation@upmm.be

Contact: Michel DE VLAMINCK

+32 475/58 18 22

www.upmm.be